



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 081-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.103

Déposée le : 12.03.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) (porte-parole)
Etter (Treiten, PBD)
Streit-Stettler (Bern, PEV)
Schwarz (Adelboden, UDF)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -

Renforcer la classe moyenne

D'après l'OFS, la part de la population appartenant à la classe moyenne est dans l'ensemble restée stable entre 1998 et 2016 (entre 56,8 % et 61,3%).

En fonction de la taille du ménage, différents seuils de revenus supérieurs et inférieurs définissent l'appartenance à la classe moyenne, groupe au sein duquel les réalités vécues peuvent grandement différer les unes des autres. Dans la classe moyenne inférieure, un ménage sur quatre rencontre des difficultés financières contre un sur dix seulement dans la classe moyenne supérieure.

D'après l'OFS, la classe moyenne inférieure est nettement désavantagée par rapport à la classe moyenne supérieure. La classe moyenne supérieure jouit en effet dans l'ensemble d'une qualité de vie plutôt élevée, tandis que la classe moyenne inférieure souffre de déficits dans certains domaines – notamment pour ce qui est de la situation financière, de la formation et, dans certains cas, de la qualité du logement.

Le revenu disponible de chaque groupe de revenus, déduction faite des redevances et impôts dus à l'Etat, des cotisations aux assurances sociales et des primes de l'assurance-maladie, a évolué de sorte que plus les revenus augmentent, plus les différences entre les revenus avant et après déduction se creusent. Résultat, la classe moyenne est plus lourdement mise à contribution.

Vouloir corriger le cumul de désavantages de la classe moyenne à travers des baisses d'impôts est toutefois un jeu de dupes, en plus d'être un exercice périlleux. Les moyens sont limités, nombre de communes ont encore trop peu de marge de manœuvre financière pour pouvoir qualitativement bien évaluer et assumer leurs tâches. Actuellement, nombre de communes doivent plutôt examiner si une augmentation d'impôts peut encore être évitée. L'idée étant de rogner le moins possible sur leurs prestations, étant donné que les mesures d'économies font des dégâts et sont bien souvent ni viables sur le long terme, ni judicieuses.

Il est cependant vrai que, dans le canton de Berne et précisément dans certaines communes rurales, la classe moyenne est plus désavantagée sur le plan fiscal, d'autant qu'elle fait face à des charges très élevées, avec des primes d'assurance maladie dont elle doit s'acquitter par ses propres moyens.

Les membres de la classe moyenne « standards » ont rarement droit à des déductions et paient toujours le prix fort, si bien qu'il leur reste souvent peu d'argent, quand il leur en reste. Cette situation fragilise la classe moyenne.

La politique doit veiller à ce que les taxes et les émoluments restent abordables pour tout le monde, et faire en sorte que la classe moyenne ne paie pas un plus lourd tribut que les autres. La classe moyenne ne doit plus être mise en difficulté davantage et le pouvoir d'achat des ménages de la classe moyenne inférieure ne doit plus continuer à se réduire à peau de chagrin.

La classe moyenne, qui exerce une fonction de poids et constitue un pilier de la société ne devrait pas être fragilisée. Elle devrait être renforcée car elle est l'épine dorsale de notre société, or elle paie un tribut particulièrement lourd.

Dès lors, il faut prendre des mesures efficaces pour préserver son pouvoir d'achat et veiller à ce que, par des mesures concrètes, cette classe puisse être renforcée durablement, à moyen et à long terme.

Le Conseil-exécutif est chargé de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif considère-t-il lui aussi que la classe moyenne et son pouvoir d'achat devraient être renforcés ?
2. Par quelles mesures concrètes le Conseil-exécutif pourrait-il veiller à ce que la classe moyenne et son pouvoir d'achat soient à l'avenir durablement renforcés à moyen et long termes ?
3. Le Conseil-exécutif envisage-t-il de prendre des mesures concrètes pour renforcer durablement la classe moyenne à moyen et à long termes au lieu de continuer à lui faire payer un tribut disproportionné ? Si oui, lesquelles ?

Destinataires
– Grand Conseil